

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 43

Procurations : 6

Votants : 49

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Délibération n° 067/2023

Objet : Motion sur les
problématiques de
téléphonie

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

M. BARBEAU Julien

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Vu l'exposé de Monsieur le Président sur les nombreux problèmes rencontrés sur les réseaux de téléphonie fixe et mobiles liés notamment aux vols récurrents de câbles et aux dysfonctionnements des antennes,

Considérant la difficulté pour les habitants et les usagers d'avoir les bons interlocuteurs et des délais d'interventions pour les réparations,

- Vu l'exemple de la commune de Menetou-Râtel qui a subi 6 vols de cuivre en 2,5 ans et dont 3 depuis le 01/01/23, un usager est sans téléphone depuis le 27/06/23, et de nouveaux vols de cuivre ont été constaté le 23/08
- Vu l'exemple de la commune de Sancerre dont les 4 antennes téléphoniques ont été en panne durant un mois (d'août à septembre)

Vu la demande des élus d'avoir des coordonnées de tous les opérateurs et des informations plus fiables à transmettre à leurs administrés

Les élus formulent la demande d'obtenir les coordonnées précises par opérateurs de téléphonie ainsi que le zonage des opérateurs et propriétaires d'antenne de téléphonie.

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID: 018-200069227-20230921-0672023-DE

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- FORMULE la demande d'obtenir la liste des correspondants des opérateurs de téléphonie mobile sur les diverses communes de la CDC ainsi que le zonage détaillé des antennes de téléphonie mobile.

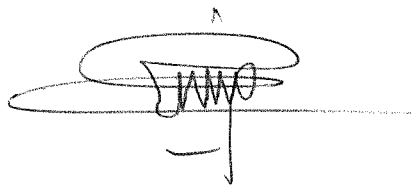
Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

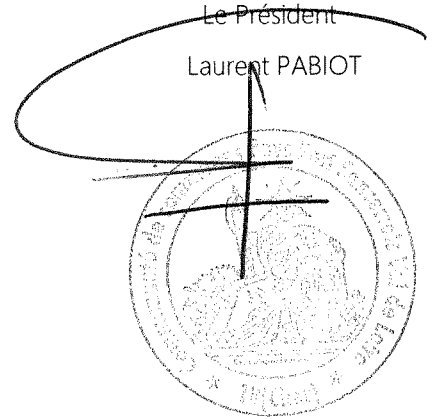
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 018-200069227-20230921-0672023-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 43

Procurations : 6

Votants : 49

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 068/2023

Objet : Modalités de collaboration du RLPI

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEL Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

M. BARBEAU Julien

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Vu le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L.581-1 et suivants

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.153-1 et suivants

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) et le décret du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui prescrit que les EPCI compétents élaborent le PLU communautaire « en collaboration avec les communes membres » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1301 du 28 octobre 2019 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°118/2021 du 16 décembre 2021, prescrivant l'élaboration du RLPI ;

Considérant le relevé de la Conférence des Maires du 6 juillet 2023 visant à définir les modalités de la collaboration des communes membres à la procédure d'élaboration du RLPI ;

Avec l'accord de la Conférence des maires, le Président propose les conditions suivantes de collaboration :

1- Conférence des Maires

Cette instance qui regroupe les maires des 36 communes-membres, est présidée par le Président de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire. La conférence des maires constitue un espace de collaboration sur les sujets à enjeux politiques. Elle est également le lieu de présentation et d'échanges sur l'avancement du RLPi. Elle se réunira spécifiquement à deux étapes précises de la procédure conformément aux dispositions du code de l'urbanisme :

- Pour examiner les modalités de collaboration avec les communes avant la délibération du conseil communautaire arrêtant ces modalités (art L.123-6 Code urbanisme)
- Après enquête publique du PLUi pour une présentation des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport au commissaire enquêteur (art.L.123-10 Code Urbanisme) avant approbation du projet de PLUi

2- Référent par commune

Il est proposé que chaque commune désigne une personne référente en charge du RLPi. Ce référent peut être le même que celui désigné pour le PLUi. Il aura pour rôle :

- D'informer l'ensemble du conseil municipal de l'avancée du RLPi
- De relayer les remarques et commentaires du conseil municipal lors des réunions du comité de pilotage RLPi
- D'informer la population dans la commune, si cela se présente et de renvoyer la personne vers la Communauté de Communes s'il n'a pas la réponse à la question posée.
- De rendre compte régulièrement des remarques du cahier de concertation

Un suppléant peut être désigné, permettant de remplacer le référent en cas d'absence lors d'une réunion.

3- le Comité de Pilotage RLPi

Cette instance regroupe les élus référents du RLPi. Il peut être remplacé ou accompagné par le Maire de la commune.

Le Comité de Pilotage permet d'échanger sur les divers éléments du RLPi. Il coordonne la procédure du PLUi, intervient pour valider les étapes et assure les arbitrages nécessaires. Le Comité de Pilotage assure ainsi le suivi régulier de l'avancement du travail confié au bureau d'études.

Une consultation de membres extérieurs de structures concernées par le sujet pourra être envisagée.

4- Commission Aménagement

Elle regroupe les membres désignés au début du mandat. Elle se réunit pour arbitrer à certains moments des décisions concernant l'élaboration et le déroulement de l'étude.

5- Conseil communautaire

Il approuve la stratégie, les objectifs et les orientations du RLPi au cours des différentes étapes de la procédure : prescription, arrêt et approbation du projet

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- **ARRETE** les modalités de collaboration de la Conférence des maires du 6 juillet 2023

Conformément à l'article L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au représentant de l'Etat dans l'arrondissement ;
- aux présidents du Conseil régional du Centre Val de Loire et du Conseil départemental du Cher ;
- aux présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Métiers, et d'Agriculture du Cher ;
- au président du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.

La présente délibération sera également transmise pour information aux présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale limitrophes directement intéressés :

- Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise
- Communauté de Communes Loire, Vignoble et Nohain
- Communauté de communes Sauldre et Sologne

Conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire et dans chacune des mairies des communes membres durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département (Berry Républicain).

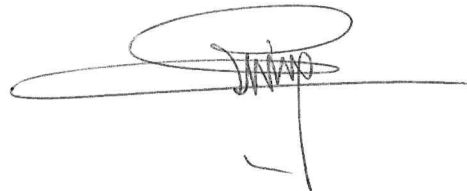
Cette délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Communauté de Communes.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

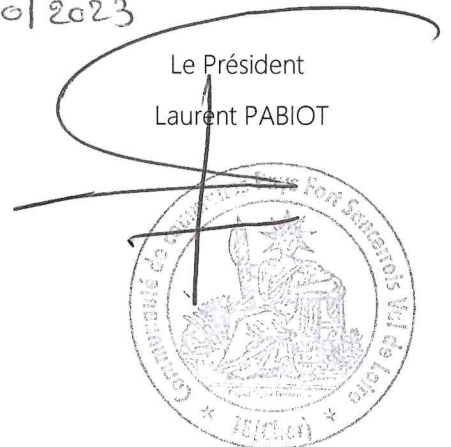
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT



Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 018-200069227-20230921-0672023-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Délibération n° 069/2023

Objet: Vote concernant l'installation d'un EPR sur la commune de Belleville sur Loire

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Pour permettre à la France d'avoir des capacités de production d'électricité suffisantes dans les prochaines décennies, il est envisagé de construire de nouvelles centrales nucléaires sur le territoire national. EDF envisage de réaliser des EPR par deux, sur des sites déjà existants.

Monsieur SCOUPE Jean- Claude précise que la volonté du Président de la République est de prolonger les centrales nucléaires par l'installation d'EPR. 12 sont en projet dont 3 déjà actés, 3 en cours et 6 autres restant à déterminer. Les délais sont longs la décision nationale devrait être prise à l'échéance 2024-2025. Un délai de 10 à 15 ans sera nécessaire avant la mise en fonction. Cette procédure implique la nécessité du territoire de se prononcer en faveur de l'accueil de cette installation. EDF n'ira pas contre la volonté du territoire. Les communautés de communes de Gien et Cosne sur Loire se sont déjà prononcés favorablement sur ce projet. L'EPR permet la croissance du bassin d'emploi et des retombées économiques : 1 000 emplois dont 800 salariés EDF et les sous-traitants. M. SCOUPE explique qu'il n'est pas en mesure de donner des précisions sur le système de fiscalité car trop d'inconnue au vue de l'évolution du système fiscal ces dernières années (perte de la taxe d'habitation et CVAE).

Monsieur BILLAUT Jean-Louis précise qu'il ne prendra pas part au vote.

M. LEJUS fait part de ses inquiétudes sur l'impact de ce projet sur la fiscalité des communes les plus éloignées du fait que cela aura un impact sur la fiscalité. L'impact sera encore plus important pour les communes plus proches. Il précise ne pas être contre le projet mais inquiet quant aux répercussions fiscales.

Mme CHOTARD craint que le système de refroidissement ait des répercussions sur la Loire dont le débit est de moins en moins important et que la faune et la flore en pâtissent.

M. VAN DER PUTTEN rappelle le choix de la communauté de communes de ne pas être au régime de la fiscalité professionnelle unique. Il est constaté une revalorisation des bases de 7,5%. En prenant l'exemple de bases à hauteur de 10 000 000 € la revalorisation serait dans les caisses de la CDC. L'évolution du site n'est pas figée et on constate chaque année des mouvements comme cité en exemple la construction de deux autres bâtiments. Si la CDC était en FPU, la rentrée fiscale serait plus importante. M. VAN DER PUTTEN précise que les deux prochains EPR seront construits sans aéroréfrigérant et que des centrales fonctionnent dans des pays plus chauds avec des quantités d'eau moins importantes. La question de la technique est en pleine évolution. Il est proposé au conseil communautaire de formuler un vœu sur la possibilité d'une installation d'un EPR sur le site actuel de la centrale de Belleville sur Loire.

Après en avoir délibéré

Par une voix contre (Brigitte CHOTARD), 3 abstentions (Gabrielle MATTELLINI, Chantal MILLERIOUX, Michel KATITSCH) et 45 voix pour
Le Conseil Communautaire

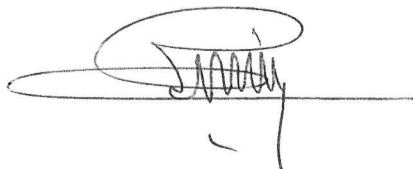
- **EMET un vœu favorable sur l'accueil d'un EPR sur le site actuel de la centrale nucléaire de Belleville sur Loire.**

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

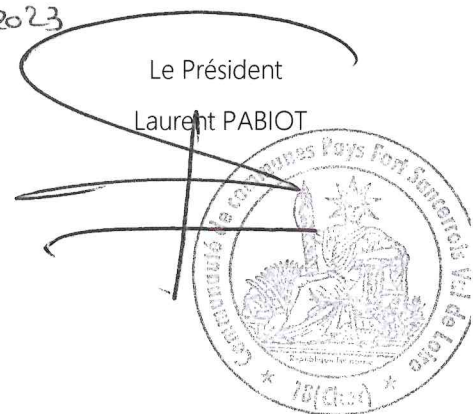
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT



Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Délibération n° 070/2023

Objet : Convention avec le Docteur POPOTTE pour l'utilisation de la téléphonie et de l'internet pour le centre de santé de Savigny en Sancerre

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Suite à la mise en place du centre de santé de Savigny en Sancerre et l'arrivée du Docteur HOUMANI plusieurs éléments techniques et pratiques doivent être réglés sur l'utilisation du bâtiment et des outils. Pour être plus opérationnel et optimiser la gestion du quotidien, la téléphonie et l'internet étant à la charge du Docteur POPOTTE. Le numéro a été conservé et une ligne internet et un poste a été attribué au Docteur HOUMANI. Ainsi il convient que la CDC participe aux frais téléphoniques et internet du cabinet médical. Ainsi le Docteur POPOTTE continue de prendre en charge cette dépense et la CDC participera à moitié des frais téléphoniques et internet du fait du salariat du médecin du centre de santé.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention pour permettre le remboursement des frais au Docteur POPOTTE pour la téléphonie et l'internet. Cette organisation a simplifié la mise en œuvre car sinon cela aurait obligé à résilier les contrats et à tout changer le système de la téléphonie et Internet et perdre beaucoup de temps du fait de la réactivité de la mise en œuvre des opérateurs.

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 018-200069227-20230921-0672023-DE

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

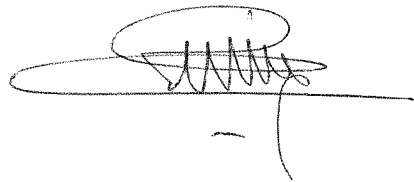
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le Docteur POPOTTE pour la refacturation des frais de téléphonie et d'internet pour le centre de santé de Savigny en Sancerre.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

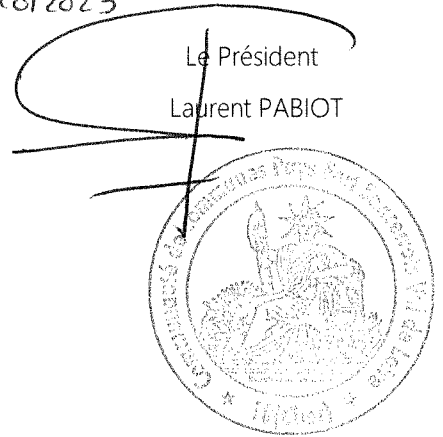
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 018-200069227-20230921-0672023-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 071/2023

Objet: Convention avec la commune de Savigny en Sancerre pour l'utilisation des locaux du cabinet médical

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Dans le cadre de la mise en place du centre de santé, la CDC utilise les locaux du cabinet médical de la commune de Savigny en Sancerre. Ainsi un bureau faisant office de cabinet est octroyé au Docteur HOUMANI et les parties communes sont partagées (accueil, salle d'attente, local de stockage, sanitaire).

A cet effet, la CDC participe aux frais d'utilisation des locaux. Une convention va être établie à hauteur de 310.47 €/mois comprenant également les charges (fluides).

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Savigny en Sancerre pour l'utilisation des locaux du cabinet médical pour l'exercice du médecin salarié de la communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

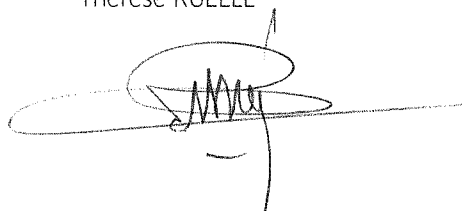
Publié le Pour extrait conforme

ID: 018-200069227-20230921-0672023-DE23

Date de mise en ligne sur le site internet : 23/10/2023

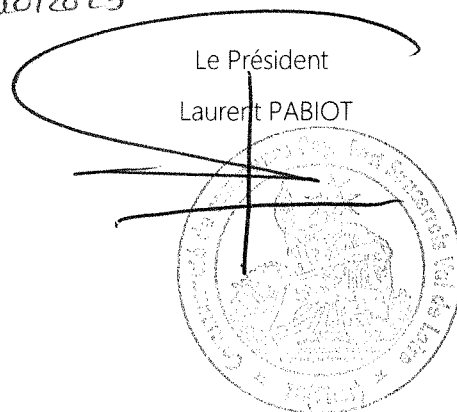
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président

Laurent PABIOT

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom. Below the signature is a circular official stamp of the Prefecture of the Seine-Saint-Denis, with the text "Préfecture de la Seine-Saint-Denis" and "193" visible.

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Délibération n° 072/2023

Objet : Décision modificative
n°1 pour le prélèvement du
FPIC

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Suite à la notification du FPIC, une délibération est nécessaire car le montant prélevé pour la CDC est supérieur aux prévisions. En effet, il avait été budgété 225 000 € alors que le montant définitif s'élève à 251 454 € soit une différence de 26 454 €. Pour mémoire en 2022, le prélèvement pour la CDC était de 216 582 € soit une hausse de 34 872 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative suivante :

Section	Compte	Dépenses
Fonctionnement	615221- Bâtiment publics	-16 454
Fonctionnement	617- Etude et recherches	-10 000 €

Fonctionnement	73922221- FPIC	Envoyé en préfecture le 13/10/2023 Reçu en préfecture le 13/10/2023 Publié le 26 454 € ID : 018-200069227-20230921-0672023-DE
----------------	----------------	--

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le Conseil Communautaire

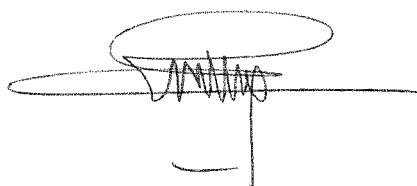
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le budget principal 2023.

Pour extrait conforme
 Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 23/10/2023

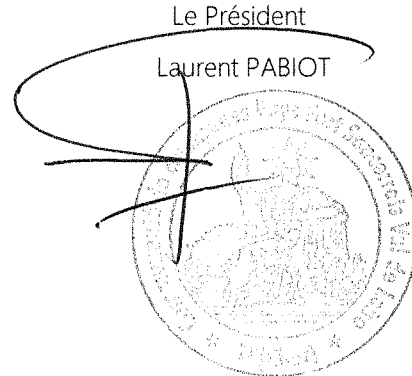
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 018-200069227-20230921-0672023-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 073/2023

Objet : Approbation du RPQS
SPANC pour l'exercice 2022

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEL Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Il s'agit du rapport annuel 2022 sur le service du SPANC : le rapport est joint en annexe. Ces données doivent être validées annuellement par le conseil communautaire et précisent le nombre d'habitations, les communes desservies, le mode de gestion, les tarifs, le taux de conformité.

Voici le bilan global :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 284	1 394
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	6 241	6 301
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3 983	4 184
Taux de conformité en %	84.4	88,5

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le RPQS 2022 du service SPANC.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

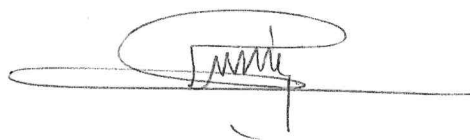
➤ **APPROUVE** le RPQS 2022 du service commun du SPANC.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 23/10/2023

Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT



Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Délibération n° 074/2023

Objet : Signature d'un partenariat avec la FEPEM dans le cadre du France Service Itinérant

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEL Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

La Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) a été sollicitée afin de devenir partenaire du France Service Itinérant de la CDC. La FEPEM est la seule organisation représentative de l'emploi direct pour les particuliers employeurs que ce soit pour le volet emploi d'une assistante maternelle, garde à domicile, aide-ménagère, aide à domicile. Le partenariat permettrait à notre France services de devenir relais et plus précisément un point particulier employeur dans la diffusion des documents et orientations envers les usagers. Les agents reçoivent une formation et disposent de toute la documentation et d'une plateforme dédiée. Vous trouverez la convention cadre en pièce jointe. A la suite de la signature de la convention une communication officielle sera effectuée. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la FEPEM

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la FEPEM dans le cadre du France Service itinérant.

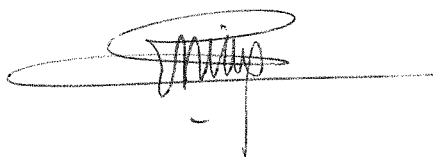
Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

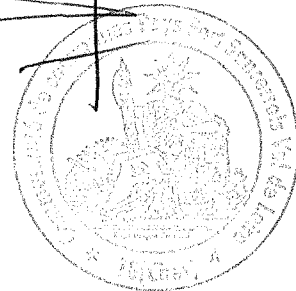
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT



Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 075/2023

Objet : Attribution de subventions aux partenaires culturels

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEL Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Lors du vote du budget en avril, une subvention de 2 000€ a été votée pour la commune de Boulleret.

Une subvention de 23 450€ a été votée au budget pour les associations culturelles. Lors du conseil communautaire de juin, un acompte a été voté sur la base de 10% du budget artistique prévisionnel. La proposition de répartition est faite en fonction du montant des dépenses artistiques inscrites au budget prévisionnel au moment du dépôt du dossier des associations pour la programmation 2023.

Le montant des dépenses artistiques prévisionnelles des associations s'élevant à 110 166€, et le montant de la subvention à répartir étant de 22 000 €, cela correspond à une subvention d'environ 20% du montant du budget prévisionnel :

Partenaires	Budget prévisionnel en €	Accompagnement subvention CDC en €	Solde à verser en €	Total en €
Crézanswing	7 260	726	725	1 451
la Turbine Pertrin	15 850	1 585	1 581	3 166
la sabotée sancerroise	1 200	120	119	239
Festival de Boucard	29 117	2 911	2 906	5 817
Les Arcandiers du Pays Fort	15 665	1 566	1 561	3 127
Académie de musique et d'arts	12 100	1 210	1 203	2 413
Allons voir	17 204	1 720	1 717	3 437
Amag'art	7 270	727	725	1 452
Association des géologues	4 500	450	448	898
Total	110 166	11 015	10 985	22 000

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

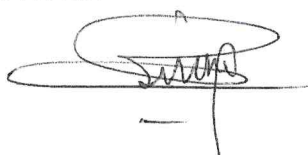
- **APPROUVE** la répartition des subventions aux partenaires culturels pour la saison 2023 selon les modalités indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

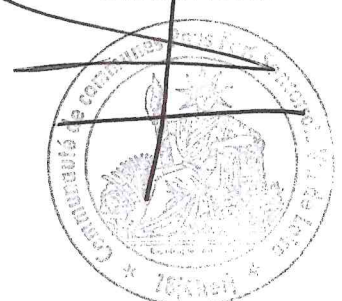
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT



Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 076/2023

Objet : Attribution du marché pour l'étude de transfert eau et assainissement

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Vu la délibération n° 091 2022 du conseil communautaire du 15 décembre 2022 validant la réalisation d'une étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement et autorisant le lancement d'une consultation suivant une procédure adaptée,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-1293 du 26 juillet 2023 portant transfert de la compétence études préalables au transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif,

Considérant la consultation par procédure adaptée lancée le 5 juin 2023, pour une remise des plis le 13 juillet 2023 à 12 heures,

Considérant les critères de jugement des offres (valeur technique des propositions 60% et prix des prestations 40%),

Considérant la réunion de la commission d'analyses des offres en date du 7 septembre 2023 permettant une analyse approfondie des offres,

Considérant le procès-verbal de la commission d'analyses des offres en date du 7 septembre 2023 et le classement de l'offre retenue,

La présente analyse fait ressortir que la société la mieux disante est BERT CONSULTANT pour un montant 135 230,00 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle) soit 162 276,00 € TTC.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer le marché d'une « étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement » à la société suivante
BERT CONSULTANT
68, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
Montant du marché : 135 230,00 € HT
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le bureau d'études mentionné ci-dessus aux conditions financières évoquées,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette attribution de marché.
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une subvention de 57 590,90 € HT soit 50 % du coût de la tranche ferme de l'étude et du coût de l'AMO, d'un montant de 115 181,80 € HT (138 218,16 € TTC).
- de solliciter auprès du Conseil départemental du Cher une subvention de 27 046,00 € HT soit 20 % du coût total de l'étude (tranche ferme et optionnelle), hors du coût de l'AMO, pour un montant éligible de 135 230,00 € HT (162 276,00 € TTC).
- d'arrêter les modalités de financement décrites ci-après :
 - Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 % du montant éligible 115 181,80 €
= 57 590,90 €
 - Conseil départemental du Cher : 20% du montant éligible 135 230,00 €
= 27 046,00 €
 - Autofinancement : 39 % du montant total
138 466,80 € = 53 829,90 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux demandes de subventions.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- DECIDE d'attribuer le marché d'une « étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement » à la société suivante
BERT CONSULTANT
68, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
Montant du marché : 135 230,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec le bureau d'études mentionné ci-dessus aux conditions financières évoquées,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette attribution de marché.
- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une subvention de 69 739,08 € HT soit 50 % du coût de la tranche ferme de l'étude et du coût de l'AMO, d'un montant de 139 478,16 € TTC.
- SOLLICITE auprès du Conseil départemental du Cher une subvention de 27 046,00 € HT soit 20 % du coût total de l'étude (tranche ferme et optionnelle), hors du coût de l'AMO, pour un montant éligible de 135 230,00 € HT (162 276,00 € TTC).
- ARRÊTE les modalités de financement décrites ci-après :

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le 13/10/2023

ID : 018-200069227-20230921-0672023-DE

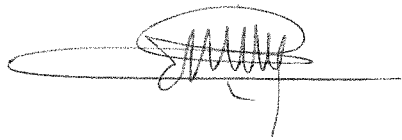
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50,8% du montant éligible 139 478,16 € = 69 739,08 €
- Conseil départemental du Cher : 20% du montant éligible 135 230,00 € = 27 046,00 €
- Autofinancement : 42 % du montant total 138 466,80 € = 70 635,08 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux demandes de subventions.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

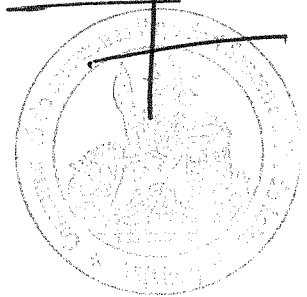
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT



Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 018-200069227-20230921-0672023-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Délibération n° 077/2023

Objet : Attribution d'une aide TPE au profit de M.LACHERE pour la reprise du café de la place sur la commune de Vailly sur Sauldre

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.10.31.61 approuvant les aides aux TPE,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n° 18033125 relative à la signature d'une convention de partenariat économique,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région

Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n° 2018 045 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2019 014 du conseil communautaire du 14 mars 2019 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2020 016 du conseil communautaire du 20 février 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n°2020 072 du conseil communautaire du 24 septembre 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 048 2023 du 25 mai 2023 portant modification du règlement d'aide TPE et portant adhésion au fonds partenarial d'économie de proximité, Mr Christophe LACHERÉ et Mme Agnès MOINDROT souhaitent reprendre le bar/tabac / presse /FDJ / PMU « LE CAFE DE LA PLACE », sur la commune de Vailly sur Sauldre, actuellement en vente pour départ en retraite. Ils souhaitent continuer les mêmes activités que les propriétaires actuels, avec un élargissement des horaires, des jours d'ouvertures et de la carte des boissons (cocktails, différentes bières, jus de fruits pressés, cafés viennois, cappuccino...)

Par la suite, ils proposeront la mise place d'un service de snacking, de glaces et de crêpes. Le fonds de commerce sera repris sous forme d'une SNC en cogérance.

Ils font la demande d'une aide TPE de 4 870€ pour l'achat de matériel (terrasse et équipement de sécurité pour le tabac).

Vu les conditions d'attribution des aides en faveur des TPE,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du comité Initiative Cher réuni le 27 juillet 2023

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- **ATTRIBUE** une aide TPE d'un montant de 4 870 € au profit de M. LACHERÉ Christophe et Mme MOINDROT Agnès pour la reprise du café de la Place sur la commune de Vailly sur Sauldre.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

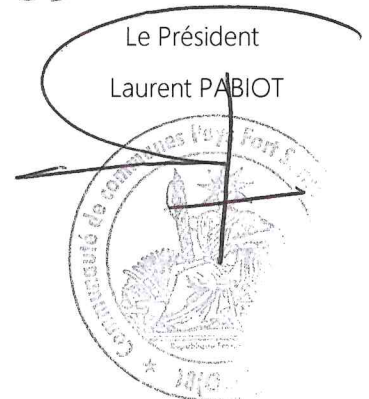
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT



Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Délibération n° 078/2023

Objet: Création d'un poste saisonnier d'assistante de vie de loisirs pour l'accueil d'enfants en situation de handicap pour les petites vacances 2024

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEL Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation saisonnier pour les petites vacances 2023/2024 pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap. Ce poste avait été ouvert pour les petites vacances et vacances d'été et avait permis d'accueillir un enfant qui dispose d'une AVS sur le temps scolaire. Cet enfant (ou un autre à l'avenir) serait susceptible de revenir sur les périodes de petites vacances ; afin de permettre un accueil dans les meilleures conditions, il est proposé la création de ce poste d'adjoint d'animation saisonnier à 32/35^{ème} pour les vacances d'hiver et printemps et automne 2024. Si l'enfant concerné n'était pas présent le contrat ne serait pas mis en place mais il vaut mieux prévoir pour l'intégralité des périodes. Il est proposé au conseil communautaire de créer un poste d'adjoint d'animation saisonnier à 32/35^{ème} pour les vacances scolaires 2024 (hiver, printemps, automne) pour permettre l'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein de l'accueil de loisirs.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

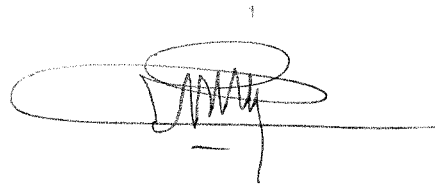
- **DECIDE** de créer un poste saisonnier d'adjoint d'animation territorial à 32/35^{ème} pour les vacances scolaires 2024 (vacances d'hiver, de printemps, automne en fonction du calendrier scolaire).
- **PRECISE** que la rémunération sera effectuée sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre de l'accueil d'enfant en situation de handicap.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat et autre document nécessaire au recrutement précité,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

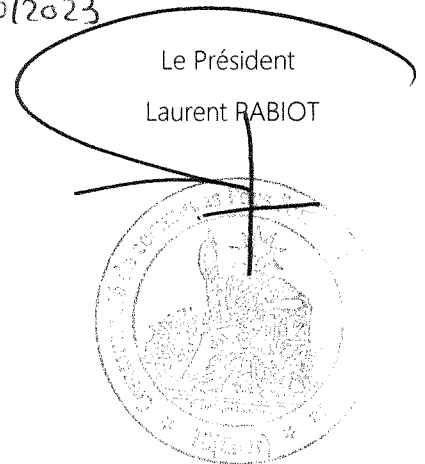
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Président

Laurent RABIOT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke. Below the signature is a circular official stamp of the Commune de Sancerre, featuring a coat of arms with a castle and the text "COMMUNE DE SANCERRE" and "1800".

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Délibération n° 079/2023

Objet: Création de deux postes d'adjoints d'animation vacataires pour l'année scolaire 2023/2024 pour les mercredis de l'accueil de loisirs

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEL Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELE

Il est proposé la création de deux postes d'adjoints d'animation vacataires pour compléter l'équipe de l'accueil de loisirs de Saint-Satur pour les mercredis pour l'année scolaire 2023/2024.

Les effectifs sont en hausse sur l'accueil de loisirs de Saint-Satur (32 à 40 enfants de – 6 enfants et 36 enfants de plus de 6 ans). Pour mémoire en 2021, les effectifs étaient de 16 enfants de – de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans.

Afin de respecter les taux d'encadrement ces recrutements sont nécessaires pour permettre d'accueillir les enfants. Les effectifs ont dû être augmentés pour les moins de 6 ans pour répondre à la demande car sinon il y avait de nombreux enfants en liste d'attente. Les animateurs seront rémunérés sur la base du forfait journalier afférent à leur qualification (avec BAFA, sans qualification ou en cours de qualification, stagiaire).

Il est proposé au conseil communautaire la création de deux postes d'adjoints d'animation vacataires pour les mercredis pour l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2023/2024.

La base de rémunération de chaque catégorie de personnel vacataire est égale à un pourcentage de la rémunération brute afférente à l'indice de base du grade de recrutement et le taux journalier équivalant à 1/30ème de cette base.

- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

✓ Pourcentage de rémunération pour les veillées

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 75,09 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 70,26 %
- animateur sans qualification : 65,43 %

Ces rémunérations seront revalorisées en fonction de l'évolution de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

Des réunions de préparation et d'organisations peuvent être organisées tout au long de la période. Ces réunions donneront lieu à une rémunération équivalente au forfait journalier.

✓ Les pourcentages de rémunération journalière des agents vacataires par catégorie seront les suivants :

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

Les stagiaires BAFA bénéficieront d'une gratification de fin de stage égale au maximum à 30% du SMIC.

✓ Pourcentage de rémunération pour les nuitées

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

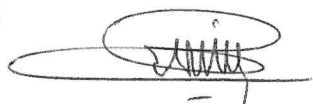
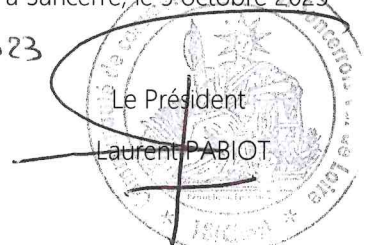
- DECIDE de créer deux postes d'adjoints d'animations saisonniers pour les mercredis de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2023/2024.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- IMPUTE la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE

Le Président
Laurent PABIOT

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Délibération n° 080/2023

Objet : Prise en charge financière d'une partie du BAFA par la CDC

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEL Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Vu la délibération n°007/2022 du conseil communautaire du 17 février 2022 détaillant les modalités de prise en charge du dispositif du BAFA par la CDC, Actuellement, la CDC prenait 50 % du coût global du BAFA avec en contrepartie 8 semaines en tant qu'animateur dans nos structures à compter de l'obtention du BAFA sur 2 ans. On constate que ce dispositif a peu fonctionné car souvent l'avance des frais peut être problématique. Sur les modalités que nous avons précédemment proposées seulement trois jeunes sont allés au bout du dispositif (sur 7 qui avaient commencé la démarche). Ainsi il est proposé que le jeune prenne à sa charge la première partie du BAFA et la CDC prend directement en charge la deuxième partie de formation. Actuellement 6 demandes ont été recensées. Il est proposé au conseil communautaire de modifier les modalités de prise en charge financière du BAFA.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le 13/10/2023 en charge financière du BAFA

ID : 018-200069227-20230921-0672023-DE

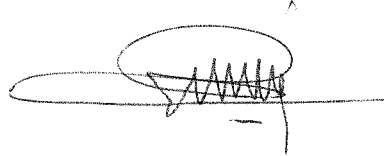
- **ACCEPTE** la modification des modalités de
- **MODIFIE** les modalités du règlement
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la démarche

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 5 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 23/10/2023

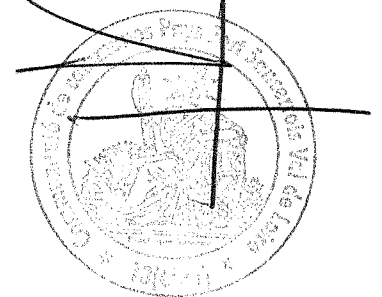
Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent RABIOT



Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le quatorze septembre s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Délibération n° 081/2023

Objet : Contrat apprentissage
BPJEPS Loisirs tout Publics

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, TOUZERY Jean-Pierre, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick

Secrétaire de séance : Thérèse RUELLE

Il est proposé à la CDC de prendre un contrat d'apprentissage pour un jeune qui se forme au BPJEPS loisirs publics (qui donne l'équivalent du BAFD) en partenariat avec le GEIQ SALSA situé dans la Nièvre. Le contrat sera conclu de fin septembre 2023 à fin août 2024 avec un coût mensuel de 596,06 € (à charge de la CDC).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat d'apprentissage pour un BPJEPS Loisirs tout public avec le GEIQ SALSA 58 aux conditions indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un contrat d'apprentissage pour un BPJEPS Loisirs tout public avec le GEIQ SALSA
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la démarche

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

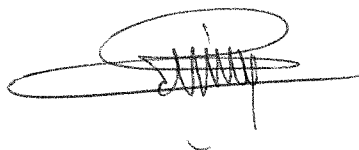
Pour extrait conforme

ID : 018-200069227-20230921-0672023-DE23

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/10/2023

Le secrétaire de séance

Thérèse RUELLE



Le Président

Laurent PABIOT

